

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET (31600)
2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE : Monsieur le MAIRE
3. OBJET de la CONSULTATION :

Etudes hydrobiologiques nécessaires à l'état des lieux de la notice d'impact de la création d'une centrale hydroélectrique.

4. PROCÉDURE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 CMP)
5. CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE :

Candidatures

- régularité de la situation Administrative, juridique, fiscale et sociale, (DC1/DC2 ou équivalents)
- Moyens humains – capacité technique & financière,
- compétences & expérience professionnelles, (Titre et/ou qualification d'Hydrobiologiste) (Tableau des réalisations sur 3 ans : Ville ou privé / Maitre Ouvrage/Année /Nature prestation / délai de réalisation / montant € HT /s existe Certificat de satisfaction)
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité avec montants garantis

OFFRES :

- **60% : Prix** (étude Détaillée de la proposition financière)
- **40% : Valeur Technique**
 - Présentation de la méthodologie proposée (type et nombre de campagnes- nombres de stations...)
 - Planning prévisionnel (2014)

Notation sur 20 points –

Prix : formule $Prix : n = \frac{A \times B}{O}$

(n= note offre – A= note maxi (soit 20) - B= prix offre moins disant - O= prix offre)

6. Retrait du Dossier de Consultation :

7. → : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

8. Dépôt de la réponse :

→ Monsieur le Maire – Direction des Services Techniques : **Service Etudes : HOTEL de VILLE – 2^{ème} étage - 27, rue Castelvialh - BP 60207 - 31605 MURET CEDEX (Contact : Anne TOURNIER MARRE : ☎ 05 61 51 90 35)**

9. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Financement sur Budget Principal de la Ville – Section Investissement - règlement par mandat administratif en 30 jours.

11. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tel : 05-62-73-57-57, télécopieur : 05-62-73-57-40.

12. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

13. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : MARDI 27 MAI 2014 - 10 H –

14. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : 14 MAI 2014 -